



C2110-Direction de l'aménagement et développement économique-

## DECISION DU PRESIDENT N°dP.2021.001

### Contrat de prêt d'usage de trois parcelles agricoles situées sur le chemin de Villepreux dans le site classé de la Plaine de Versailles

#### LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code Civil, et particulièrement les articles 1875 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.3 du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

-----

#### Contexte

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est propriétaire de trois parcelles agricoles, situées sur le chemin de Villepreux dans le site classé de la Plaine de Versailles. Il s'agit des parcelles cadastrées AH61, AH69 et AH71. Elle souhaite concéder à titre de prêt à usage purement gracieux ces terrains pour un usage agricole aux deux agriculteurs de la ferme Blanche : Romain et Guillaume Fourré. Ce contrat de prêt d'usage prendra fin le 31 décembre 2021.

-----

#### DECIDE :

- 1) d'acter la concession à titre de prêt d'usage des trois parcelles AH61, AH69 et AH78 à Messieurs Romain et Guillaume Fourré, agriculteurs ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat ci-joint et tout document s'y rapportant ;

-----